Jardin des Avettes : rucher-école citoyen et refuge LPO

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : la ville d'Arles
Services de la collectivité associés : Service développement durable ; Services techniques ponctuellement
Budget : 26 093 €
Partenaires financiers : État (à travers le programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte ou TEPCV)
Partenaires techniques : Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ; association l'Apier ; une ethnobotaniste ; une apicultrice ; une agricultrice
Date de début du projet : 01/07/2016
Date de fin : 01/07/2026 (fin de la convention avec l'Apier)



OBJECTIFS
Arles a souhaité créer un rucher-école et un refuge pour la faune et la flore sur un site aux portes de la ville. Ce projet s'inscrit dans le plan local de la biodiversité et a pour objectifs de :

- devenir un démonstrateur de l'apiculture et de méthodes d'apiculture respectueuses du cycle de vie de la ruche ;
- être un lieu d'expérimentation où les apiculteurs amateurs pourront installer des ruches ;
- sensibiliser les habitants à la gestion écologique et au rôle des pollinisateurs dans la nature ;
- donner à comprendre et à voir les dynamiques naturelles sur une partie du site laissée en libre évolution ;
- associer les citoyens à la gestion du jardin.

MESURES MISES EN ŒUVRE
Ce projet commencé en juillet 2016 comprend jusqu'en 2026 :

1. un rucher-école pour former, initier, sensibiliser tout public à une apiculture respectueuse de l'environnement et des abeilles, ainsi que pour montrer le rôle indispensable des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité ;
2. un emplacement pour que des personnes puissent installer leur propre ruche ;
3. l'installation du rucher-école (ruches, essaims, matériel d'apiculture, matériel de protection du public) ;
4. un diagnostic et suivi écologique effectué par la LPO ;
5. le semis d'une prairie mellifère avec des plantes sauvages ;
6. la pose de 4 nichoirs (à chouette, Mésange bleue, Mésange charbonnière et Rouge-queue noir) ;
7. l'organisation d'une dizaine de chantiers participatifs pour nettoyer le terrain, semer la prairie, mettre en place les nichoirs ;
8. l'installation d'un parcours ethnobotanique ;
9. la création d'un verger participatif.

RÉSULTATS / IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ
Arles a ainsi mis à disposition un terrain de 2 ha dont la gestion est confiée à l'association Apier. Par ailleurs, les aménagements réalisés pour développer la faune et la flore utiles aux abeilles, a permis de créer sur ce site un refuge LPO. Cette labellisation accompagnée d'une signalétique, profitera aussi bien aux espèces présentes sur le site qu'aux citoyens.

Coordonnées

Arles
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Colette ALLARD-VERNIER, référente Biodiversité
c.allard-vernier@ville-arles.fr
04 90 49 38 47